

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Travaux de
réparation et de
confortement de la
route de Pont-Bas à
Pont-Haut)

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – TRAVAUX DE REPARATION ET DE CONFORTEMENT DE LA ROUTE DE PONT-BAS/PONT-HAUT

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer d'éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

NOUVELLE OPERATION		Travaux de réparation et de confortement de la route de Pont-Bas/ Pont-Haut										
Coût total opération :	660 000,00 €	TTC										
Autorisation de programme votée :	660 000,00 €	TTC										
Total subventions notifiées :	112 988,85 €	17,12%										
Etat - DSEC	112 988,85 €	17,12%										
Total subventions sollicitées :	312 909,40 €	47,41%										
Fonds d'urgence - Conseil Départemental	74 213,75 €	11,24%										
FEDER - Fonds RESTORE	238 695,65 €	36,17%										
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations 2025	TOTAL REALISE AU 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépense : chapitre 23	660 000,00 €	- €	- €	660 000,00 €	100 000,00 €	560 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	660 000,00 €
Recette : chapitre 13	112 988,85 €	- €	- €	112 988,85 €	22 597,77 €	90 391,08 €	- €	- €	- €	- €	- €	112 988,85 €
Etat - DSEC	112 988,85 €	- €	- €	112 988,85 €	22 597,77 €	90 391,08 €	- €	- €	- €	- €	- €	112 988,85 €
Recette : Autofinancement	438 744,75 €	- €	- €	438 744,75 €	77 402,23 €	453 204,92 €	91 862,40 €	- €	- €	- €	- €	438 744,75 €
Recette : FCTVA	108 266,40 €	- €	- €	108 266,40 €	- €	16 404,00 €	91 862,40 €	- €	- €	- €	- €	108 266,40 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- Approuve la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement – Travaux de réparation et de confortement de la route de Pont-Bas/Pont-Haut ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER